

# Féminicides : 121 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-compagnon en 2018

vendredi 12 juillet 2019, par [CORDIER Solène](#), [PETILLAULT Venantia](#) (Date de rédaction antérieure : 10 juillet 2019).

**Ce nombre, qui comprend les couples officiels ou non, est en légère baisse par rapport aux 130 féminicides recensés en 2017.**

Sommaire

- [Après la mobilisation à \(...\)](#)
- [Plusieurs centaines de person](#)

Les années passent et les homicides conjugaux demeurent élevés. En 2018, la délégation aux victimes, rattachée au ministère de l'intérieur, a comptabilisé 149 morts violentes au sein du couple, contre 151 l'année précédente.

Dans le détail, 121 femmes et 28 hommes ont été tués par leur conjoint ou ex-conjoint. Soit un décès tous les deux jours et demi. A noter que l'étude prend pour la première fois en compte les couples « sans communauté de vie », qui n'habitent pas ensemble, en plus des couples officiels et non officiels. Les données des années précédentes ont été corrigées en prenant en compte cette variable.

« Ce sont des chiffres assez stables depuis quelques années », a observé Michel Lavaud, directeur du service d'information et de communication de la police nationale, lors de leur présentation mercredi 10 juillet. En 2017, 130 femmes et 21 hommes avaient été tués dans le cadre conjugal – ce qui constitue une circonstance aggravante en droit pénal.

Les homicides conjugaux entraînent par ailleurs des morts « collatérales ». En comptant les suicides des auteurs, les infanticides (21 enfants) et toutes les personnes touchées par le phénomène, le bilan s'élève, en 2018, à 231 victimes.

## Huis clos qui échappe aux regards extérieurs

En 2018, les morts violentes sur conjoint ou ex-conjoint représentent encore 19 % des 745 cas d'homicides volontaires (non crapuleux) recensés au cours de l'année, près d'un cas sur cinq. Le premier enseignement de ce bilan annuel, présenté depuis 2006, ne bouge pas : la part de femmes victimes, qui s'élève à 81,2 % pour cette dernière année, reste largement supérieure à celle des hommes. Mais la part des femmes auteurs, si elle reste très minoritaire, augmente quand même sensiblement par rapport à 2017, passant de 13,9 % à 20,8 %.

Le profil type des femmes qui tuent leur conjoint ou ex-conjoint est assez différent de celui de leur alter ego masculin. Ce dernier, le plus souvent marié, est âgé de 30 à 49 ans ; inactif, il utilise dans 66,1 % des cas une arme. Les femmes auteurs, majoritairement en concubinage et n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle, se situent majoritairement dans la tranche des 60 à 69 ans ; elles utilisent aussi une arme, dans 80,6 % des cas. Fait notable, près de la moitié d'entre elles ont été

victimes de violences de la part de leur partenaire.

Le plus souvent, quel que soit le sexe de l'auteur, les faits se déroulent au sein du domicile conjugal, un huis clos qui échappe aux regards extérieurs. Ils ne sont généralement pas prémédités : on compte ainsi 34 assassinats, 102 meurtres et 13 cas de « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

### **La rupture, un moment risqué**

L'étude livre un éclairage sur les conditions du passage à l'acte. Dans 54,6 % des situations, la présence d'alcool, de psychotropes ou de stupéfiants est relevée chez l'auteur et/ou la victime.

Pour les auteurs masculins, la dispute est le premier mobile identifié, suivi en deuxième position du refus de la séparation, en cours ou passée. Cette dimension donne du poids au discours des associations qui accompagnent les femmes victimes de violences conjugales, et qui alertent depuis des années sur le fait que la rupture est un moment très risqué.

« Les grossesses et les séparations, notamment, sont des moments où la victime échappe à l'emprise de son agresseur, et où la dangerosité de ce dernier doit être particulièrement prise en compte », approuve Brigitte Grésy, récemment nommée présidente du Haut Conseil à l'égalité, une instance consultative indépendante placée auprès du premier ministre. Laquelle va travailler dans les semaines qui viennent sur « les dysfonctionnements qui peuvent intervenir tout le long de la chaîne, de la prévention au meurtre ».

### **Un « Grenelle » des violences conjugales en septembre**

Ces chiffres officiels sont en effet publiés dans un contexte de mobilisation assez inédit contre les violences conjugales et les féminicides qui ont abouti à l'annonce d'un « Grenelle » sur le sujet, le 3 septembre, à Matignon, à l'initiative de la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa.

Dans un communiqué de presse envoyé conjointement avec le ministre de l'intérieur Christophe Castaner, cette dernière réagit aux chiffres de 2018 en estimant qu'ils « démontrent que les efforts des pouvoirs publics pour combattre ces violences intrafamiliales inacceptables doivent se maintenir et s'accroître ».

M. Castaner, qui devait réunir les préfets jeudi, leur demandera « de se mobiliser sur ce sujet en vue du Grenelle des violences conjugales ». Il y a urgence : selon le collectif militant Féminicides par compagnon ou ex, les féminicides conjugaux recensés depuis le début de l'année s'élèvent déjà à 76, en hausse par rapport à la même période de 2018.

### **Solène Cordier**

- Le Monde. Publié le 10 juillet 2019 à 17h39, mis à jour le 11 juillet à 08h20 : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/10/en-2018-121-femmes-ont-ete-tuees-par-leur-conjoint-ou-ex-compagnon\\_5487818\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/10/en-2018-121-femmes-ont-ete-tuees-par-leur-conjoint-ou-ex-compagnon_5487818_3224.html)
-

## **Après la mobilisation à Paris, Marlène Schiappa promet un « Grenelle des violences conjugales »**

**Dès septembre, une mobilisation nationale et une grande campagne seront lancées pour sensibiliser la société au drame du meurtre de femmes par leur conjoint ou leur ex.**

Le gouvernement lancera en septembre à Matignon un « Grenelle des violences conjugales » afin d'enrayer le phénomène des féminicides, annonce Marlène Schiappa dans un entretien au Journal du dimanche (JDD) du 7 juillet. « Nous lançons autour du Grenelle une mobilisation nationale avec une grande consultation citoyenne et une campagne pour interpeller toute la société », ajoute la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui précise que « Brigitte Macron s'engagera » personnellement dans ce dossier.

Le président Emmanuel Macron a lui-même reconnu samedi soir que la République n'avait « pas su (...) protéger » les victimes de meurtres commis par des conjoints ou anciens compagnons, dans un message sur Facebook égrenant les prénoms d'une cinquantaine de femmes. « La violence qui vous a coûté la vie nous écœure, nous révolte », affirme-t-il.

Sur BFM-TV, Nicole Belloubet, la ministre de la justice, a estimé dimanche que l'Etat ne faisait « pas assez et surtout pas assez vite » face au phénomène des féminicides et a annoncé une mission d'inspection pour revenir sur les éventuelles défaillances dans les dossiers « classés des années 2015, 2016, 2017 pour voir là où nous aurions dû mieux faire », a-t-elle ajouté.

Le « Grenelle contre les violences conjugales », qui sera introduit par Edouard Philippe « et réunira les ministres concernés, acteurs de terrain, services publics, associations, familles de victimes », s'ouvrira le 3 septembre, « le 3/9/19, en écho au numéro 3919 », la ligne téléphonique consacrée aux femmes victimes de violences, relève Marlène Schiappa.

Dans son interview au JDD, la secrétaire d'Etat annonce qu'elle s'adressera jeudi « à l'ensemble des préfets de France pour les mobiliser ». « Dès la semaine prochaine, je recevrai de nouveau toutes les associations financées par l'Etat pour avancer. Ce processus se conclura le 25 novembre, pour la Journée contre les violences envers les femmes », précise-t-elle. A cette date, en 2017, Emmanuel Macron avait érigé l'égalité femmes-hommes en « grande cause du quinquennat ».

Depuis, « le gouvernement agit sans relâche », assure Marlène Schiappa face aux critiques, citant le lancement d'une plate-forme de signalement, le « recrutement de 73 psychologues dans les commissariats », l'augmentation des moyens du 3919 « pour donner un objectif de réponse à 100 % » des appels. « Et l'inspection générale de la justice a été saisie le 21 juin » pour enquêter sur d'éventuels dysfonctionnements, rappelle-t-elle.

Le Grenelle doit permettre de « construire des mesures encore plus efficaces, au plus près du terrain ». Pour autant, « il ne suffit pas de signer un chèque pour qu'il n'y ait plus de féminicides », prévient la secrétaire d'Etat. Elle prend l'exemple des « téléphones grave danger », remis pour six mois aux femmes menacées : « 880 sont financés par l'Etat, seuls 302 sont actifs ! Les autres dorment dans un placard quelque part, faute de décision de justice. »

### **74 femmes assassinées depuis le début de l'année**

L'annonce intervient après une semaine de mobilisation sur le sujet. Jeudi 4 juillet, un collectif féministe a publié dans Le Monde une tribune exhortant Emmanuel Macron à prendre « cinq mesures immédiates » pour mieux protéger ces femmes. Puis, samedi, un rassemblement parisien est venu appuyer cette demande. Deux mille personnes selon les organisateurs, 1 200 d'après la police, ont exigé des mesures immédiates contre les féminicides, à l'initiative des collectifs Osez le

Féminisme, Nous Toutes ou encore la Fondation pour les femmes.

Devant la foule réunie place de la République, la militante féministe Caroline De Haas, membre du collectif Nous Toutes, rappelle ces mesures d'urgence : prise et traitement systématique des plaintes, augmentation d'ordonnances de protection délivrées dans chaque département (1 300 par an actuellement contre plus de 20 000 en Espagne), ouverture de 200 places d'hébergement supplémentaires et généralisation du bracelet électronique antirapprochement.

« Je vous demande 74 secondes de bruit », lance, de son côté, la comédienne Muriel Robin à la foule. Plus d'une minute de cri, de colère et d'indignation pour rendre hommage aux 74 femmes, recensées depuis le début de l'année, assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint.

Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes somme, elle aussi, d'agir face à ce massacre : « Les femmes sont en danger, c'est une évidence. Quand on creuse chaque dossier, on se rend compte que de nombreuses plaintes ne sont pas prises en compte. Nous demandons aux ministres et aux syndicats un Grenelle des violences faites aux femmes. Il faut une prise de parole forte du gouvernement. Sortons de ce massacre silencieux. »

### « Couillocratie » et « terrorisme patriarcal »

Dans l'assemblée, des femmes en colère portent des couronnes de fleurs, lèvent le poing et brandissent des banderoles aux formules percutantes : « Couillocratie », « le féminisme ne tue personne, le machisme tue tous les deux jours » ou encore « les féminicides, c'est plus d'un Bataclan par an ». « Les chiffres sont là : il y a plus de femmes battues qui meurent sous les coups de leurs conjoints ou ex que de victimes du terrorisme », lance Cécile Loliveret, ancienne femme battue et ancienne proche de Julie Douib, victime en mars d'un féminicide. La jeune femme avait porté plainte six fois avant d'être assassinée.

Elles hurlent. Les hommes aussi. Noël Agossa, porte-parole du collectif « Plus jamais ça » a rejoint la cause depuis le meurtre de sa nièce. Il exhorte à son tour le gouvernement à protéger les femmes : « Les dysfonctionnements sont multiples. A toutes les étapes du parcours, on apprend qu'elles auraient pu être sauvées. "Protégez-les", ce n'est pas seulement un slogan. C'est un mot d'ordre. Les lois existent, mais qui les applique ? Combien faudra-t-il de meurtres, d'orphelins et de marches blanches pour enfin prendre conscience de la gravité des problèmes ? Je demande solennellement au président Emmanuel Macron qu'il soit le premier homme politique français à mettre fin à ce massacre. »

Selon le ministère de l'intérieur, 130 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint en France en 2017, contre 123 en 2016.

**Venantia Petillault** (avec AFP)

- Le Monde. Publié le 06 juillet 2019 à 22h06 - Mis à jour le 07 juillet 2019 à 13h55 : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/06/feminicides-des-centaines-de-manifestants-reunis-a-paris-exigent-des-mesures\\_5486365\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/06/feminicides-des-centaines-de-manifestants-reunis-a-paris-exigent-des-mesures_5486365_3224.html)
-

## **Plusieurs centaines de personnes mobilisées à Paris**

**Parmi les manifestants, 74 portaient des couronnes de fleurs, soit le nombre de féminicides recensés depuis le 1<sup>er</sup> janvier.**

A Perpignan, dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 juillet, une femme de 32 ans a été tuée à l'arme blanche à son domicile. Selon les premiers éléments de l'enquête, elle serait morte lors d'une dispute, et son mari, suspecté de ce crime, est en garde à vue. Trois des quatre enfants du couple étaient présents dans l'appartement, selon le journal L'Indépendant. Deux jours plus tôt, jeudi 4 juillet, une femme de 20 ans, enceinte de trois mois, est morte frappée par son conjoint à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Le 27 juin, à Vaulx-en-Velin (Rhône), une femme de 29 ans a été tuée à coups de marteau par son mari, qui s'est ensuite pendu.

Il s'agit des trois dernières victimes de féminicide parmi les 74 dénombrées en France depuis le début de l'année, selon un collectif. Exigeant des mesures concrètes pour lutter contre les féminicides, le monde politique et la société civile sont montés au créneau ces derniers jours, par des pétitions, des tribunes ou des appels à la mobilisation.

Plusieurs centaines de personnes se sont ainsi rassemblées samedi 6 juillet à Paris pour réclamer des mesures immédiates et des moyens accrus pour lutter contre les féminicides, à l'appel d'un collectif de familles et proches de victimes. Parmi les manifestants - des femmes, mais aussi des hommes -, 74 portaient des couronnes de fleurs, soit le nombre de féminicides

Dans l'assistance figuraient la chanteuse Yael Naim et les actrices Julie Gayet, compagne de l'ancien président François Hollande, et Muriel Robin. Cette dernière a appelé les manifestants à observer symboliquement « 74 secondes de bruit et de colère », et interpellé le président Emmanuel Macron. « Vous avez parlé de cause nationale : où en êtes-vous ? Combien coûte la vie d'une femme ? » « Je veux une réponse », a martelé la comédienne, qui a incarné à l'écran Jacqueline Sauvage, condamnée - avant d'être graciée par François Hollande - pour le meurtre de son mari violent.

Le collectif à l'origine du rassemblement avait signé une tribune dans Le Parisien dimanche 29 juin. « Nous ne nous tairons plus », assuraient les signataires. La parution de ce texte a été suivie de nombreuses réactions, à commencer par celle de la sénatrice socialiste Laurence Rossignol. L'ancienne ministre des droits des femmes de François Hollande a écrit lundi aux ministres de la justice et de l'intérieur pour demander une enquête administrative sur les féminicides survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier qui, « souvent », « auraient pu être évités », selon elle.

### **« Non-assistance à femmes en danger »**

Lundi également, le Haut Conseil à l'égalité (HCE, une instance consultative indépendante) s'était « porté volontaire » pour « identifier les parcours et les éventuels manquements qui ont conduit au meurtre » de ces femmes.

Mercredi, la comédienne Eva Darlan et le magistrat honoraire Luc Frémiot ont lancé une pétition sur la plate-forme change.org intitulée « Non assistance à femmes en danger », dans laquelle ils appellent également à une « enquête conjointe » des ministères de la justice et de l'intérieur. Le texte a recueilli plus de 5 300 signatures.

Youssef Badr, porte-parole du ministère de la justice, a reconnu, jeudi sur BFM-TV, un « vide juridique » concernant les personnes placées en garde à vue et remises en liberté sous contrôle judiciaire, mais a assuré que le ministère était « en train de finaliser » l'écriture d'un texte comblant ce vide.

Jeudi, c'était au tour d'un collectif féministe d'appeler, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, à prendre « cinq mesures immédiates » pour lutter contre les féminicides. Les signataires appellent notamment à « donner la consigne ferme aux commissariats et gendarmeries qu'aucune femme victime de violence au sein du couple ne reste sans réponse » et à augmenter le nombre d'ordonnances de protection attribuées en France (1 300 par an actuellement, contre 20 000 en Espagne).

Vendredi, c'est dans *Libération* [1] que plus de 150 sénateurs ont interpellé le gouvernement. « Où est la grande cause du quinquennat ? », demandent les signataires de ce texte, en référence au terme utilisé en novembre 2017 par Emmanuel Macron pour désigner l'égalité entre les femmes et les hommes. Les 150 parlementaires appellent à une plus grande utilisation des bracelets électroniques dits « antirapprochement » pour prévenir les féminicides, la création de places d'hébergement d'urgence et un meilleur accompagnement des associations qui luttent contre les violences faites aux femmes.

### **Soixante-treize décès depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Le secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes a rappelé, vendredi dans un communiqué, les actions mises en place depuis le début du quinquennat, notamment le lancement d'une plate-forme de signalement en ligne et la loi dite « Schiappa », datée d'août 2018, « renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ». Dès lundi, Nicole Belloubet avait dit vouloir « généraliser » le bracelet électronique antirapprochement.

La page Facebook « Féminicides par compagnons ou ex » a recensé soixante-treize décès depuis le début de l'année 2019. Cent trente femmes sont mortes en 2017 en France tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, contre 123 en 2016, selon des données communiquées par le ministère de l'intérieur.

« Et les violences faites aux enfants ? », s'est interrogée, vendredi dans un communiqué, l'association La Voix de l'enfant, qui, tout en dénonçant les violences faites aux femmes, rappelle qu'« un enfant meurt tous les cinq jours de violences familiales en France », une réalité qui, déplore-t-elle, « ne fait pas l'objet de la même attention de la part des médias ». En 2017, 25 enfants ont été tués dans le cadre de violences conjugales, selon le ministère de l'intérieur.

### **Le Monde avec AFP**

- Le Monde. Publié le 06 juillet 2019 à 11h42 - Mis à jour le 06 juillet 2019 à 18h40 : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/06/feminicides-des-centaines-de-manifestants-reunis-a-paris-exigent-des-mesures\\_5486365\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/06/feminicides-des-centaines-de-manifestants-reunis-a-paris-exigent-des-mesures_5486365_3224.html)

---

## **Notes**

[1] [https://www.liberation.fr/debats/2019/07/05/feminicides-ou-est-la-grande-cause-du-quinquennat\\_1738142](https://www.liberation.fr/debats/2019/07/05/feminicides-ou-est-la-grande-cause-du-quinquennat_1738142)